

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Secrétariat général

Secrétariat général

Paris, le 19 avril 2016

Les ministres

à

Destinataires in fine

Objet : Propositions d'avancement de grade des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2017

PJ : 5 annexes

La présente circulaire traite des propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2017 pour les promotions à ingénieur en chef et à ingénieur général de classe normale des ponts, des eaux et des forêts, qui relèvent conjointement du ministère chargé de l'environnement et du ministère chargé de l'agriculture.

En particulier, l'annexe I de cette circulaire rappelle les critères statutaires de promouvabilité et précise d'une part les critères de promotion à prendre en compte pour l'établissement des tableaux de promotion 2017 et, d'autre part, la procédure et le calendrier de recueil des propositions des chefs de service.

Nous vous demandons d'établir vos propositions d'avancement pour les ingénieurs relevant de votre autorité sur la base des formulaires joints en annexe et en respectant strictement le calendrier arrêté et les termes de cette circulaire.

Pour le ministre et par délégation
L'adjoint au chef du service des ressources
humaines

Pour la ministre et par délégation
La directrice des ressources humaines

Signé

Bertrand MULLARTZ

Signé

Cécile AVEZARD